

Le « clic » et l'Évangile... compatibles ? (suite)

Aux participants à l'Assemblée plénière du Conseil pontifical pour les communications sociales le pape Benoît XVI déclarait, le 29 octobre dernier : « *Pour les croyants, la nécessaire valorisation des nouvelles technologies médiatiques doit cependant toujours être soutenue par une constante vision de foi* ». Quelques mois auparavant, dans son message pour la Journée mondiale des communications sociales 2009, il exhortait : « *Engagez-vous à introduire dans la culture de ce nouvel espace communicatif et informatif les valeurs sur lesquelles s'appuie votre vie. [...] L'annonce du Christ dans le monde des nouvelles technologies suppose une connaissance approfondie pour une utilisation cohérente et adéquate* ».

C'est l'objectif de cette série d'articles de faire voir comment l'Évangile peut imprégner la nouvelle culture du « continent numérique », et d'aider un peu à développer cette *utilisation cohérente et adéquate* à laquelle le Pape nous invite. L'impact de la charité sur l'envoi d'un message électronique faisait l'objet du premier article (cf. *Signes*, vol. 45, n° 2). Deux autres vertus, la vérité et la justice, sont susceptibles, elles aussi, d'infléchir ma manière d'utiliser la messagerie électronique. Voyons comment.

Vérité

« Amour et vérité se rencontrent » (Ps 84, 11)

📖 Contenu du message

Si la société a droit à une information fondée sur la vérité, la liberté, la justice et la solidarité (cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 2595), il est nécessaire que tous ses membres remplissent dans ce domaine aussi leurs devoirs de justice et de vérité (cf. *CEC*, n° 2495). Par conséquent, il faut « *éviter de céder à la tentation d'une information superficielle, alimentée par des enthousiasmes faciles ou par des alarmismes injustifiés* » (*Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, n° 480).

Ainsi — surtout si je fais suivre à d'autres un message circulaire que j'ai reçu — dois-je m'assurer de la véracité de son contenu, quelque alarmant soit-il et apparemment urgente sa retransmission. Il faut en effet me rappeler que tout ce qui circule par courriel n'est pas forcément vrai. Certains messages circulaires sont partiellement faux et d'autres le sont carrément. Il ne s'agit pas de mettre en doute la bonne foi de la personne qui me l'a envoyé : c'est à coup sûr son bon cœur qu'elle a écouté ! Mais pour ma part, le respect et la charité envers mes correspondants exigent que je prenne le temps de cette vérification avant de répercuter une nouvelle, un avis, etc. : ils ont droit à une information vraie. Certains sites sont des ressources précieuses pour aider à démêler le vrai du faux et du partiellement vrai, comme : www.hoaxbuster.com, www.hoaxkiller.fr (en français).

Désir de mes correspondants

Supposons maintenant que mon message ait passé le test de la véracité, reste encore à savoir si chacun des destinataires à qui je prévois l'envoyer (tout mon carnet d'adresses ?) désire vraiment le recevoir. Je ne peux me contenter de **supposer** la réponse positive. Je dois **m'assurer** qu'elle l'est vraiment et ainsi faire la vérité. Rien de mieux que de demander à chaque destinataire d'explicitier son désir par rapport à ce genre d'envois, avant de lui en faire un premier. Alors, « *amour et vérité se rencontrent* » !

Justice

« *Justice et paix s'embrassent* » (Ps 84, 11)

Vie privée

Le Catéchisme de l'Église Catholique rappelle le droit de chacun au secret de la vie privée (cf. n° 2498). Nous en sommes tous bien conscients. Il est un point, cependant, qui échappe parfois à notre vigilance : l'adresse électronique. Pourtant, tout comme le numéro de téléphone, elle fait partie des informations personnelles qu'on ne peut divulguer à une tierce personne sans commettre une indiscretion, à moins d'en avoir reçu explicitement l'autorisation pour un cas particulier, et celui-là seulement.

Suis-je assez conscient que chacun des destinataires dont j'insère l'adresse dans les champs « **À** » ou « **CC** » aura accès à toutes les

véhiculent est habituellement douteuse. Quant aux soi-disant pétitions qui nous invitent à rajouter notre nom au bas d'une liste jointe, puis à la faire suivre à notre carnet d'adresses, elles ne peuvent avoir valeur légale : elles génèrent des listes partiellement identiques !

Je me rappellerai enfin qu'une telle circulation de courriels inutiles encombre et sollicite abusivement les systèmes de messagerie, augmentant les ressources informatiques nécessaires à la gestion du trafic, entraînant des coûts accrus pour les fournisseurs et, en bout de ligne, pour les abonnés.

Droits d'auteur

Je vérifierai soigneusement que les textes ou images que j'envoie, s'ils ne sont pas de ma propre composition (je les ai reçus d'une tierce personne, copiés, photocopiés ou numérisés, ...), ne sont pas protégés par des droits d'auteur qui m'en interdisent justement l'envoi (cf. CEC, n^{os} 2408s). C'est faire œuvre de justice évangélique que de m'en tenir aux droits qui me sont accordés. Que j'aie trouvé textes ou images sur internet ne m'autorise pas nécessairement à les utiliser. Il faudra m'assurer que ce droit m'est accordé avant d'envoyer mon message. En tout état de cause, il sera toujours juste et à propos de mentionner les sources auxquelles j'ai puisé, et de le faire intégralement et avec précision. Rendons à César ce qui est à César !

Adresses professionnelles

C'est le même souci de justice qui me poussera à éviter d'embarrasser mes correspondants en leur envoyant des messages à caractère privé à leur adresse professionnelle (cf. CEC, n^o 2408). Si je connais leur adresse privée, c'est de celle-là dont je me servirai. Sinon, je m'arrêterai pour évaluer avec le Seigneur s'il est juste, urgent et absolument nécessaire que j'envoie ce message.



Si l'on se rappelle qu'il y a à peine 25 ans, l'usage du courriel était inconnu du grand public, qu'est-ce que cela, à l'échelle de l'histoire de l'humanité ! Pas étonnant qu'il reste sans doute bien d'autres pistes à explorer pour développer un usage de plus en plus évangélique des courriels. À nous de poursuivre la réflexion !

Christine GÉDÉON